



HIER : CAUCHEMAR...

AUJOURD'HUI ESPOIR !

Direction-Administration : 31, Bd Saint-Germain, PARIS V^e - Tél. DANton 54-51 - C.C.P. Paris 5331-73

Nul ne sait
ce qu'est la
guerre, s'il
n'y a pas son
fils.

J. de Maistre

LIBÉRATION ?

Oui, j'ai connu la joie d'une libération...

En ce vingtième anniversaire, je vous donne par ailleurs ce que ce fait éveille en mon esprit : d'abord, un article publié dans la revue « Notre Lien », organe des Pupilles de la Nation de la Haute-Vienne, ensuite, une brève allocution prononcée le 25 avril.

Ici, je voudrais vous dire ce que vraiment j'en pense actuellement...

J'ai donc été vraiment libéré, une fois dans ma vie, de tout complexe sociologique afférent à un quelconque esclavage et j'en ai ressenti une immense joie, malgré l'état lamentable de ma « bête » : j'avais confiance en tout et en tous...

Cela n'a pas duré longtemps...

A Mauthausen, nous étions nombreux à nous être libérés de tous préjugés... Esclaves, au milieu d'esclaves, promis à une mort imminente, nous n'avions pas le temps de nous disputer. Nous discutons amicalement, en exposant nos diverses conceptions et nous admettions tout naturellement que d'autres ne pensent pas comme nous. Notre idée force et notre principal but étaient : survivre et aider les autres à ne pas mourir. Tout le reste était accessoire.

Voici quelques phrases, glanées sur un carnet, adressées au « curé » que je suis, par des gens qui, en temps normal, auraient considéré cet être extraordinaire comme un homme plutôt malfaisant...

« Je suis un mangeur de curé. Varnoux a échappé à ma jaim ! Sa belle attitude, sa bonne et cordiale camaraderie ont fait de lui, s'il le veut, l'un de mes bons amis. »

« A l'abbé Varnoux, hommage affectueux d'un athée libéral. »

« Je t'assure de mon amitié, comme communiste et athée, je t'ai apprécié et aimé, toi, militant de l'Eglise Romaine... »

« Un frère... à son ami le curé Jean... »

« L'incroyable radical-socialiste que je suis a été heureux de te rencontrer en ce triste lieu... Ah ! si tous les catholiques ont ta largeur d'esprit, nous la refferons belle, la République... »

Je pourrais continuer par d'autres citations aussi expressives. Ces quelques phrases vous montrent à quel point nous étions libérés de nous-mêmes pendant notre esclavage.

A Ebensee, du 6 mai au 18 mai, jour de notre départ, malgré l'immense détresse de nos corps, la joie de notre libération totale nous emplissait tellement que nous ne sentions pas notre égoïsme natif s'efforcer de renaître...

Le voyage du retour : camion du 18 au 21, train du 21 au 24, ne m'a laissé aucun souvenir, tellement j'étais malade.

C'est à Hayange que j'ai repris conscience, car j'y ai reçu un choc : la parole d'un ami m'apprit que notre libération n'était qu'un leurre.

Je lisais mon premier journal français. Je me réjouissais de voir communistes, socialistes, catholiques attelés à la grande tâche de la Reconstruction. Je voyais se profiler l'avènement d'un travaillisme français... Je dis cette joie un peu trop vite. Cet ami, que je n'avais pas quitté depuis mars 1944, me dit : « Cela ne durera pas. Les catholiques ne sont pas « laïques », ils ne peuvent pas être les constructeurs de notre république. »

Mon ami radical-socialiste avait eu des illusions, la largeur d'esprit dont il avait bien voulu me faire compliment ne servait à rien : les catholiques étaient gentiment priés de retourner dans leur ghetto ou de renoncer à leur foi agissante.

Je tombais de haut. Je sentis alors que personne d'entre nous n'était vraiment libéré et que mon devoir était d'essayer de me libérer et de libérer les autres de toute étroitesse d'esprit, de tout sectarisme, de toute rancune, de toute haine.

A cet idéal je me suis donné depuis vingt ans. Il m'arrive parfois de penser que je perds mon temps et ma vie, lorsque je vois tant de gens revenir à nos divisions d'autrefois, servant quelques intérêts particuliers, mais jamais gratuitement l'intérêt général ! Le sacrifice de mes camarades a-t-il été complètement inutile ?

Qui donc anihilera les efforts des factieux ?

Qui éduquera le civisme ?

Libération !

Le monde va vite... Libérons-nous, tant qu'il en est encore temps de tous nos vices et construisons tous ensemble un monde fraternel...

Personne n'est de trop pour ce travail.

Abbé Jean VARNOUX,
Melk - Mle 62.273.

AUX ANCIENS DE LOIBL-PASS

Nous invitons tous les anciens du commando de LJUBELJ (Loibl-Pass) au repas fraternel (15 F) qui aura lieu le :

DIMANCHE 17 OCTOBRE A 13 HEURES

au Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris (5^e) (métro Maubert-Mutualité).

Nous avons invité à ce repas le maire de Trzic (ex-Neumark) qui accueille chaque année avec tant de fraternelle amitié tous les groupes de l'Amicale se rendant en pèlerinage à LJUBELJ et qui sera très heureux de revoir ceux qu'il connaît déjà et de faire connaissance avec tous.

Nous sommes certains qu'en ce XX^e anniversaire de notre libération, vous serez encore plus nombreux à vous retrouver à ce repas.

Vers 16 heures, projection d'un film au siège de l'Amicale.

Adressez vos inscriptions avant le 10 octobre à l'Amicale de Mauthausen, 31, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e).

En hommage à nos camarades morts à Mauthausen et dans ses commandos, l'Amicale invite tous les déportés et familles à venir se recueillir au pied de notre monument, au cimetière du Père-Lachaise (97^e division) à Paris, le JEUDI 11 NOVEMBRE A 11 HEURES, où nous déposerons un triangle de fleurs.

Rendez-vous à 10 h 30, porte principale du cimetière, boulevard de Ménilmontant.

PELERINAGE DE LA TOUSSAINT

C'est maintenant une tradition bien établie que le pèlerinage de la TOUSSAINT au camp de MAUTHAUSEN. Malgré les nombreux passages que nous y avons marqués au cours de l'année 1965, pour la commémoration du XX^e anniversaire, il sera encore maintenu dans le présent comme dans l'avenir.

Les participants à ce pèlerinage du « SOUVENIR » ne font qu'augmenter chaque année. Avec la visite du camp de MAUTHAUSEN, nous irons encore nous recueillir dans les commandos d'EBENSEE, d'HARTHEIM et de GUSEN. Nous ne doutons pas du vif désir d'un grand nombre de familles de s'inscrire rapidement à ce dernier pèlerinage de l'année 1965.

PROGRAMME

SAMEDI 30 OCTOBRE : 21 h : Rassemblement des participants gare de l'Est (hall de distribution des billets de grandes lignes, côté gauche). Aucun participant ne devra passer sur le quai **sans l'accompagnateur.** — **21 h 45 :** Départ de Paris par le train « Orient Express n° 5 » en couchettes deuxième classe. — **23 h 25 :** Passage à Châlons-sur-Marne.

DIMANCHE 31 OCTOBRE : 1 h 19 : Passage à Nancy. — **2 h 49 :** Passage à Strasbourg. — **3 h 07 :** Passage à Kehl. — **8 h 48 :** Passage à Munich (le petit déjeuner sera servi au wagon-restaurant). — **10 h 40 :** Arrivée en gare de Salzbourg. — Départ en autocar pour Ebensee. — Déjeuner. — Début d'après-midi : cérémonie au commando d'Ebensee, dépôt de gerbe. — **17 h 30 :** Arrivée au château d'Hartheim. Dépôt de gerbe. — Dîner et logement à Traun, près de Linz.

LUNDI 1^{er} NOVEMBRE : 8 h : Départ de Traun pour le commando de Gusen. — **9 h :** Cérémonie au commando de Gusen. Dépôt de gerbe. — **10 h :** Messe au camp célébrée par un camarade, ancien déporté. — **10 h 45 :** Dépôt d'une gerbe au cimetière. Visite du camp. — **13 h :** Déjeuner à Traun. — **14 h 30 :** Départ de Traun pour Salzbourg. — **18 h 08 :** Départ de Salzbourg par le train « Orient Express » en couchettes. Dîner au wagon-restaurant. — **20 h 10 :** Passage à Munich.

MARDI 2 NOVEMBRE : 1 h 37 : Passage à Kehl. — **2 h 26 :** Passage à Strasbourg. — **4 h 26 :** Passage à Nancy. — **5 h 35 :** Passage à Bar-le-Duc. — **6 h 24 :** Passage à Châlons-sur-Marne. — **8 h 15 :** Arrivée à Paris (gare de l'Est).

Sur place, il pourrait être prévu une visite au commando de Melk.

PRIX DE SALZBOURG A SALZBOURG, comprenant :

- a) Petit déjeuner au wagon-restaurant,
 - b) Frais de transport en autocar,
 - c) Frais d'hébergement et repas,
 - d) Couchettes de Paris à Salzbourg, aller et retour,
 - e) Dîner au wagon-restaurant.
- Tout compris** 120 F
Droit d'inscription 10 F

I. — ONT DROIT AU BILLET GRATUIT EN FRANCE :

- a) La veuve, les parents, les grands-parents, enfants, petits-enfants d'un déporté mort en déportation et au nom duquel la famille a reçu la carte de DEPORTE RESISTANT.
- b) La veuve ou, à défaut, un ascendant d'un déporté mort en déportation, dont la famille a reçu la carte de DEPORTE POLITIQUE à condition qu'aucun billet gratuit n'ait été accordé à un membre de cette famille jusqu'à ce jour.

LES PARTICIPANTS BENEFICIANT DE CES AVANTAGES devront nous adresser les DEMANDES DE VISITES AUX TOMBES afin que nous puissions leur obtenir leurs billets. TOUS LES AUTRES PARTICIPANTS devront eux-mêmes prendre leur billet aller et retour 2^e classe sur le parcours français, soit de leur domicile à Kehl (gare frontière).

II. — ONT DROIT AU BILLET GRATUIT EN ALLEMAGNE :

- a) Deux membres de la famille d'un déporté RESISTANT ou POLITIQUE morts au camp (ces billets sont accordés aux conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) en possession de la carte de DEPORTE POLITIQUE ou DEPORTE RESISTANT délivrée par le Ministère des Anciens Combattants.
- b) Les déportés RESISTANTS ou POLITIQUES.
- c) Les déportés ayant une carte d'invalidité « DOUBLE BARRE » peuvent également obtenir un billet gratuit sur le territoire allemand pour la personne les accompagnant ou une autre personne du groupe. Pour cela, avoir soin de nous adresser la copie ou photographie non légalisée de la carte de réduction double barre.
- d) Les personnes n'ayant AUCUNE REDUCTION sur le parcours allemand de Kehl à Salzbourg devront nous écrire à ce sujet : nous leur répondrons par retour.

III. — DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 1^{er} OCTOBRE.

- IV. — Les personnes nous ayant adressé leurs inscriptions de principe à ce pèlerinage au cours de l'été, auront l'amabilité de nous les confirmer de suite pour les réservations définitives.
- V. — Le montant de ce pèlerinage et le droit d'inscription devront être réglés à « SOUVENIR ET VOYAGE » C.C.P. PARIS N° 17914-94.

LE SCANDALE CONTINUE...

Le 19 août, la Cour d'Assises de Francfort a rendu son verdict au terme d'un procès de 20 mois, du plus grand crime qu'ait connu l'humanité, le massacre de quatre millions d'hommes, de femmes, d'adolescents et de bébés au camp d'Auschwitz.

Sur 21 assassins, 6 seulement sont condamnés à la prison à perpétuité alors que le réquisitoire la demandait pour 16.

Pourtant ils ont tous tué, puisqu'ils ne pouvaient être jugés que s'il était prouvé qu'ils avaient tué !

Plusieurs parmi eux seront bientôt libres. 3 sont déjà acquittés et, sur les 11 condamnés à des peines allant de 3 à 14 ans de détention, certains ont déjà accompli leur peine en prison préventive.

Ce verdict soulève l'indignation de tous les anciens déportés, des familles de toutes les victimes de la déportation et de tous les hommes épris de justice, qui ne peuvent concevoir une telle indulgence et qui protestent contre ce verdict. Ils exigent, qu'en appel, les peines les plus sévères, encore trop légères pour les crimes commis, leur soient appliquées.

Hommes, veillez !...

IL y a des faits qui donnent à penser... et, bien souvent, de petits faits sont singulièrement révélateurs. Un de nos adhérents de province nous envoie une coupure du quotidien régional « Ouest-France » (du 11 janvier 1965) avec l'espoir que nous ne laisserons pas passer « ça »...

Voici d'abord le texte de la dépêche, publiée d'ailleurs dans d'autres journaux :

Un chauffeur de taxi londonien de confession israélite, Woolfe BUSSEL, âgé de 42 ans, a été condamné à trois livres sterling d'amende (environ 12 F) et a été mis en liberté sous surveillance pendant douze mois, pour avoir bousculé Françoise Dior, la femme du dirigeant nazi britannique Colin Jordan, parce que celle-ci voulait monter dans son taxi, avec, en sautoir, une croix gammée.

« Puisque vous êtes Juif, qu'est-ce que vous faites ici, loin des fours crématoires » lui aurait dit la jeune femme. »

Ce qui est grave, dans cette affaire, ce qui nous indigné, ce n'est pas tant que la femme d'un dirigeant nazi ait pu tenir de tels propos, c'est qu'il se soit trouvé des autorités pour condamner la victime de l'outrage. Qu'il existe des antisémites assez fanatisés pour considérer — vous avez certainement déjà entendu cela — qu'Hitler et les

siens n'ont pas liquidé assez de Juifs puisqu'il en reste tant », nous savons à quelles séquelles de la peste brune correspond pareille aberration, mais que la volonté de défense contre les nazis, d'Allemagne ou d'ailleurs, soit sanctionnée comme une atteinte à la liberté dans un pays qui prit part à la grande lutte nécessaire contre l'Axe, il appartient au moins aux victimes des amis de Mme Colin Jordan (née Françoise Dior!) de ne pas le tolérer.

Sans quoi, où irions-nous ! Eh bien, nous retournerions à la tolérance dévoyée en faveur des assassins scientifiquement organisés et de la liberté et de nos personnes — et nous serions impardonnables d'avoir oublié que ÇA commence par les Juifs, comme premier maillon d'une chaîne au bout de laquelle se trouvent des torturés et massacrés qui s'appellent Paul Durand (ouvrier pâtissier) et d'Estienne d'Orves, Louis Lefebvre (instituteur) et Gabriel Péri, Arsène Fournier (paysan des Cévennes) et Jean Moulin — et ainsi de suite jusqu'à la victoire.

Nous ne voulons plus avoir à remporter de belles victoires — à ce prix effrayant. C'est possible. Comme l'a dit le héros tchécoslovaque, Julius Fucik avant d'être pendu : « Hommes, veillez ! ».

Roger MARIA,
de l'Amicale de Neuengamme.

BONS DE SOUTIEN

Plusieurs gagnants des lots attribués par tirage au sort des bons de soutien se sont déjà fait connaître, en particulier notre ami Gaston Ragueneau qui a eu la joie de gagner la caméra.

Nous rappelons que nous tenons les lots non réclamés à la disposition des intéressés.

Les comptes rendus des pèlerinages seront publiés dans un bulletin spécial.

LA VIE DE L'AMICALE

DECES

C'est avec beaucoup de peine que nous devons encore annoncer le décès de plusieurs de nos camarades :

Robert BAUDET, ancien de Mauthausen, Mle 61.929.

Elie MINAZZI, ancien de Mauthausen.

Bonifacio ROJAS-LOPEZ, ancien de Gusen, Wiener Neudorf, Mle 33.521.

Florencio GARCIA, ancien de Mauthausen.

José PINA-CATALAN, ancien de Mauthausen, Gusen, Mle 29.019.

RASO-MARTIN, ancien de Mauthausen.

Raoul GALICIER, ancien de Melk, Ebensee, Mle 62.342.

Nous adressons aux familles de nos camarades nos plus sincères condoléances.

Pierre TROADEC, ancien de Melk, Mle 60.644, nous fait part du décès de sa femme.

Marcel LESAGE, ancien de Mauthausen, « du groupe des 34 », nous fait part du décès de sa femme.

Paul VASSAIL, ancien de Mauthausen, Mle 60.659, nous fait part du décès de sa mère.

Nous prions nos camarades de trouver ici l'assurance de toute notre sympathie.

Nous avons la douleur de faire part à nos amis de Mauthausen qui ont fait de nombreux pèlerinages, que **Joseph HANDLGRUBER**, qui tient le restaurant où nous allons à Linz et à Traun, vient de perdre son fils **Pierre**, âgé de 23 ans, tué dans un accident de voiture.

Que notre ami trouve ici toute la sympathie affectueuse de l'Amicale de Mauthausen.

NAISSANCES

Nous sommes très heureux de vous faire part de la naissance du petit **Frédéric LE NAVEAUX**, petit-fils de **Marc MARTIN**, décédé à Hartheim.

Pierre GILLE, fils de **René GILLE**, ancien de Melk, Mle 62.451, est heureux de nous faire part de la naissance du petit **Alain**.

Nous sommes heureux égale-

ment de vous annoncer la naissance du petit **Etienne**, au foyer de **Jean VILLETTE**, ancien de Loibl-Pass, Mle 28.656.

Tous nos meilleurs vœux de bonheur à ces bébés et félicitations aux parents.

MARIAGES

Henri MENARD, ancien de Linz-Steyr, Mle 53.917, est heureux de nous faire part du mariage de sa fille **Michèle** avec **Henri BARBE**.

« P'tit Louis » **LAGARRIGUE**, du Revier d'Ebensee, Mle 25.520, nous fait part du mariage de son fils **Pierre** avec **Mlle Danielle GAUDRON**.

Maurice LALANDE, ancien de Steyr, Mle 89.805, nous fait part du mariage de sa fille **Anne-Marie** avec **Jean-Michel CLIN**.

Mme CUNY, veuve de **Roger CUNY**, mort au camp, nous fait part du mariage de sa fille **CHRISTIANE** avec **Georges MOUNIC**.

Mme MALAMID, veuve de **Marc MALAMID**, décédé à Mauthausen, Mle 131.458, nous fait part du mariage de sa fille **DANIELLE** avec **Michel HENNEQUIN**.

Mme REUCHET, veuve d'**Auguste REUCHET**, Mle 99.530, Melk, décédé au camp, nous fait part du mariage de son fils **CLAUDE** avec **Mlle Anne-Marie COULON**.

Nous adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

RECTIFICATION

Nous avons annoncé dans notre bulletin n° 124, le mariage d'**Alain MICARD** avec **Anne-Claire CARLOT**. Nous vous signalons qu'il s'agit du mariage d'**Anne-Claire MICARD**, fille de **Jean MICARD**, ancien de Melk, avec **Alain CARLOT**.

RECTIFICATIF

Dans le numéro 125 de notre bulletin, un article sur « Le Pain des temps maudits », de **Paul Tillard**, avait été inséré. Nous tenons à préciser que le signataire de cet article n'est pas **A. LAPARGNE** mais **André LAFARGUE**, ancien de Mauthausen-Ebensee.

COTISATIONS

Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation pour l'année 1965, faites-le de toute urgence. (5 F).

Vous éviterez ainsi la mise en recouvrement par traite qui grève le budget de l'Amicale et vous coûte cher.

Merci d'avance !

RECHERCHES

Les camarades, anciens de Mauthausen, ont-ils connu **SORO-MARCOS**, arrêté à Lagrasse (Aude), en 1944, de nationalité espagnole, déporté à Mauthausen et ses commandos, de février 1944 à la libération en 1945. Il est passé entre autres au commando de Soert Wesfall-Sud. A ce moment-là, il était âgé de 48 ans.

L'association de l'Aude des Déportés et Internés, demande instamment aux camarades l'ayant connu, de se faire connaître.

Ecrire à **CHIFFRE Pierre**, 72, rue du Marché, Carcassonne (Aude).

Repas de Melk et Ebensee

Nous informons nos camarades du commando de Melk et Ebensee que le repas fraternel pour ces commandos aura lieu le 19 décembre 1965, à 13 heures, au palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris (5^e) (métro Maubert-Mutualité).

Dès à présent réservez cette journée, afin que nous puissions être encore plus nombreux que les années précédentes.

INFORMATIONS

Le mémorial de Gusen étant fermé, par mesure de sécurité, tous nos amis déportés, familles ou visiteurs doivent demander la clé du mémorial au café se trouvant à côté du mémorial « **Gasthaus FLOCH** » (et non pas à celui se trouvant en face).

Nous tenons à signaler que les anciens déportés et familles de disparus n'ont pas à payer l'entrée pour la visite du camp de Mauthausen. Pour cela, ils doivent le signaler au gardien du camp qui est un camarade réfugié espagnol, ancien de Mauthausen-Gusen.

Pour visiter le crématoire de Melk, nous informons nos amis qu'ils doivent demander la clé à **Joseph HORALEX**, Dodfne-strasse 33, bâtiment face à l'entrée de l'ancien camp de Melk.

Le Directeur de la Publication :
Emile VALLEY

PETIT & ROUSSEAU 23, R. RODIER, PARIS

LA RETRAITE A 60 ANS POUR LES DÉPORTÉS

Le décret n° 65-315 du 23 avril 1965 (publié au « Journal officiel » du 24 avril 1965) complète l'article L. 332 (1^{er} alinéa) du Code de la Sécurité sociale de telle sorte que la pension liquidée à un âge entre 60 et 65 ans est égale à 40 % du salaire de base pour les anciens déportés et internés titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance ou de la carte de déporté ou interné politique, comme elle l'est pour les assurés reconnus inaptes au travail par la Caisse d'Assurance vieillesse.

Cette nouvelle disposition tend à dispenser les intéressés de faire constater médicalement leur état d'inaptitude au travail provoqué par la déportation ou l'internement.

Bénéficiaires de l'article L. 332 modifié par le décret du 23 avril 1965

Ce sont uniquement les assurés sociaux titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance ou de la carte de déporté ou interné politique ayant subi la déportation ou l'internement.

En outre, le texte n'est pas applicable aux titulaires de la carte (de couleur orange) de patriote résistant à l'occupation des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle incarcérés en camps spéciaux.

Justifications à apporter.

Les assurés susceptibles de bénéficier du nouveau texte devront produire la carte (ou une copie certifiée conforme) délivrée par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans les conditions prévues par les articles A. 161 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : carte de déporté résistant et carte d'interné résistant (de couleur rose foncé) et A. 165-1 dudit code : carte de déporté politique et carte d'interné politique (de couleur bleue).

Date d'application

du décret du 23 avril 1965.

L'article L. 332 modifié du Code de la Sécurité sociale est applicable aux pensions liquidées avec entrée en jouissance fixée au plus tôt au 1^{er} mai 1965, premier jour du mois suivant la publication du décret du 23 avril 1965.

CHATEAUBRIANT

Dans le cadre du 20^e anniversaire de la libération des camps la cérémonie au Mémorial des Fusillés de France, dans la carrière de Châteaubriant (Loire-Atlantique), aura lieu le dimanche 24 octobre 1965 à 13 h 30.

Nous demandons à tous ceux qui le peuvent et, en particulier à ceux de la région de Châteaubriant, de se joindre à la délégation de l'Amicale.